

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE
M.R.C. DE LOTBINIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019.

2019-01-01 Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h. Sont présents :

Marcel Richard, maire
Benoit Lemay, conseiller
Bruno Desrochers, conseiller
Pierre-Yves Lemay, conseiller
Denis Auger, conseiller

Est absent : Francis Laliberté, conseiller

La directrice générale atteste que 4 personnes sont présentes dans la salle.

Il est proposé par Benoit Lemay, conseiller et résolu à l'unanimité

Que la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Marcel Richard, maire.

2019-01-02 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2019

Il est proposé par Pierre-Yves Lemay, conseiller et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour du 14 janvier 2019.

2019-01-03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018

Il est proposé par Denis Auger, conseiller et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018.

2019-01-04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018 (budget)

Il est proposé par Bruno Desrochers, conseiller et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018

2019-01-05 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018

Il est proposé par Benoit Lemay, conseiller et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018

2019-01-06 Vacance au poste de conseillère #3 – démission de Mme Dominique Drolet

Attendu que le mandat de la conseillère numéro 3, Mme Dominique Drolet a pris fin le 19 décembre 2018, date de sa démission ;

Attendu que ce 14 janvier 2019, un avis de vacance au poste de conseillère numéro 3 est déposée par la directrice générale de la municipalité de Leclercville à la présente séance du conseil ;

Attendu que la vacance au poste de conseillère numéro 3 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le prochain scrutin de la prochaine élection générale ;

Attendu que le poste de conseillère numéro 3 doit être comblé par une élection partielle ;

La directrice générale avise le conseil, conformément à l'article 333 de la loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseillère numéro 3 de la municipalité de Leclercville, et avise également le conseil qu'elle a fixée, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au 5 mai 2019.

2019-01-07 Démission du Coordonnateur en matière de voirie

Il est proposé par Benoit Lemay, conseiller et résolu à l'unanimité.

Que les membres du conseil municipal accusent réception de la lettre de démission de M. Jean-Philippe Denis, datée du 16 décembre 2018.

Que les membres du conseil municipal autorisent la directrice générale à procéder pour une nouvelle offre d'emploi à titre de journalier.

2019-01-08 Résolution dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par Denis Auger, conseiller et résolu à l'unanimité.

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2017 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014-2018 inclusivement) ;
- La Municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Avis de motion décrétant le Règlement #2019-149 fixant les tarifs applicables aux élus et employés municipaux pour leurs déplacements et présentation du projet de règlement #2019-149

Avis de motion est donné par Marcel Richard, maire, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté décrétant le Règlement 2019-149 fixant les tarifs applicables aux élus et employés municipaux pour leurs déplacements.

- Présentation du projet de règlement #2019-149 fait par Marcel Richard, maire.

2019-01-09 Offre de service - Environex

Il est proposé par Benoit Lemay, conseiller et résolu à l'unanimité.

Que la municipalité de Leclercville accepte l'offre de service du Groupe Environex pour les soumissions suivantes :

Soumission # A-23109 « Eau potable » au montant de 1 156 \$ plus les taxes applicables.

Soumission # A-23110 « Eau usée » au montant de 1 284 \$ plus les taxes applicables.

Soumission # A-23108 « Analyse hors réseau » au montant de 144 \$ plus les taxes applicables.

Que la directrice générale est autorisée à signer les offres de service.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Correspondance

La directrice générale a remis aux élus la correspondance du mois de décembre 2018.

2019-01-10 Dépenses incompressibles et comptes à payer

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance des dépenses incompressibles et des comptes à payer au 31 décembre 2018 ;

Il est proposé par Pierre-Yves Lemay, conseiller et résolu à l'unanimité.

Que le total des dépenses incompressibles et les comptes à payer, dont les chèques portent les numéros 1404 à 1418 inclusivement et les prélèvements automatiques portant les numéros PA 1667 à PA 1719 inclusivement pour une somme de 77 735.72 \$. Les salaires et charges sociales totalisent la somme de 6 482.94 \$. Le total des dépenses et des salaires est 84 218.66 \$.

Que le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses.

2019-01-11 Démission de M. Richard Héroux en tant que membre du comité consultatif de l'urbanisme

Attendu que M. Richard Héroux ne renouvelle pas son mandat en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme ;

Pour ce motif,

Il est proposé par Bruno Desrochers, conseiller et résolu à l'unanimité.

Que les membres du conseil municipal accusent réception de sa démission en date du 10 décembre 2018 (par courriel).

Que les membres du conseil municipal autorisent la directrice générale à procéder à l'affichage d'un poste à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

2019-01-12 Renouvellement du mandat de Mme Linda Labrecque

Il est proposé par Benoit Lemay, conseiller et résolu à l'unanimité.

Que le conseil municipal renouvelle le mandat de Mme Linda Labrecque pour une période de vingt-quatre (24) mois, soit jusqu'en février 2021.

2019-01-13 Adoption d'une politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

Suite à l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail,

le 12 juin 2018. Cette loi oblige tous les employeurs à adopter une politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel et de traitement des plaintes, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Pour ce motif,

Il est proposé par Denis Auger, conseiller et résolu à l'unanimité.

Que le conseil municipal adopte la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail, tel que présenté lors de la séance de travail du 7 janvier 2019.

Voir Annexe 1

2019-01-14 Résolution pour signer une entente avec le Ministère des Transports pour la fermeture de route en période hivernale

Attendu que le 4 décembre 2018, la municipalité de Leclercville a fait une demande « par courriel » au Ministère des Transports pour nous fournir du matériel pour fermer des routes en situation d'urgence et que celle-ci peut entreposer le ledit matériel ;

Pour ce motif,

Il est proposé par Pierre-Yves Lemay, conseiller et résolu à l'unanimité.

Que le conseil municipal demande au Ministère des Transports de nous fournir le matériel nécessaire pour la fermeture de route pour des situations d'urgence.

Que le conseil municipal a pris connaissance de l'entente et autorise Diane Laroche directrice générale à signer tout document s'y afférent.

2019-01-15 Appui à l'offre de service en employabilité aux 35 ans et plus

Attendu que la situation de l'emploi dans notre MRC nous amène à croire qu'il est encore plus important d'accompagner tous les gens qui souhaitent apporter leur contribution au marché du travail. Ce service d'accompagnement à la préparation à l'emploi devient un service essentiel dans le contexte actuel.

Attendu que nous sommes convaincus que le CJE de Lotbinière répondra aux besoins adéquatement avec l'expertise développée depuis plus de 20 ans.

Attendu que se déplacer à l'extérieur de la MRC est souvent un obstacle pour aller chercher un service. Les gens pourront compter sur un service de proximité, près de chez eux pour être accompagné dans la mise à jour d'un curriculum vitae, se préparer à une entrevue ou même faire une réflexion sur le domaine d'emploi à occuper.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Benoit Lemay, conseiller et résolu à l'unanimité.

Que la municipalité de Leclercville appuie le Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière dans sa nouvelle offre de services qui répondra aux nombreuses demandes des personnes âgées de 35 ans et plus, résidents de la MRC de Lotbinière, à recevoir des services à la recherche d'emploi.

Compte-rendu de la réunion de la MRC de Lotbinière du 10 janvier 2018

Le maire fait le compte-rendu.

2019-01-16 Levée de la séance

Il est proposé par Bruno Desrochers, conseiller et résolu à l'unanimité.

Que le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 30.

« Je, Marcel Richard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».